



Noix

N°13

22/09/2016



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
Aquitaine - Limousin
Poitou-Charentes

Animateur filière

Sandra CHATUFAUD
FREDON Limousin
sandra.chatufaud@fredon-limousin.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture Aquitaine
Limousin Poitou-Charentes
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@alpc.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional de
l'Alimentation Aquitaine-
Limousin-Poitou-Charentes
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Grand Sud-Ouest
Noix N°13 du 22/09/2016 »*



Bulletin disponible sur les sites :

www.aquitainagri.fr ; www.limousin.synagri.com ; www.poitou-charentes.chambagri.fr ;
www.mp.chambagri.fr www.fredon-limousin.fr

et sur le site de la DRAAF

www.draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT :

- [Aquitaine : Formulaire d'abonnement au BSV](#)
- [Poitou-Charentes : www.bsv-pc.fr](http://www.bsv-pc.fr)
- [Limousin sur demande : nathalie.magnin@alpc.chambagri.fr](mailto:nathalie.magnin@alpc.chambagri.fr)
- [Midi-Pyrénées : www.bsv.mp.chambagri.fr](http://www.bsv.mp.chambagri.fr)

Ce qu'il faut retenir

- **Récolte** : A partir du 26/09 pour Lara et début octobre pour Franquette en secteurs précoces.
- **Mouche du brou** : Fin du vol. Marquer les arbres et/ou zones contaminées.
- **Carpocapse** : Fin des périodes à risque.
- **Anthraxoses** : Dès la fin de la récolte, broyer les feuilles et les fruits.

Récolte

Les noix sont arrivées à maturité lorsque :

- Les cloisons médianes sont totalement brunes ;
- Les cerneaux se détachent correctement de la coque.

La récolte des noix sèches démarrera à partir du 26 septembre avec les Lara en secteurs précoces. Celle des Franquette, plus tardive, est prévue la 1^{ère} ou 2^{ème} semaine d'octobre selon les secteurs.

Mesures prophylactiques – inoculum 2017

Il est conseillé de réaliser un broyage avant récolte pour éliminer les noix ayant chutées précocement, principalement à cause de dégâts de carpocapse, bactériose et anthracnoses. Cette action permettra de diminuer l'inoculum pour la campagne 2017 et ainsi de préserver la qualité de la récolte à venir.

Ravageurs

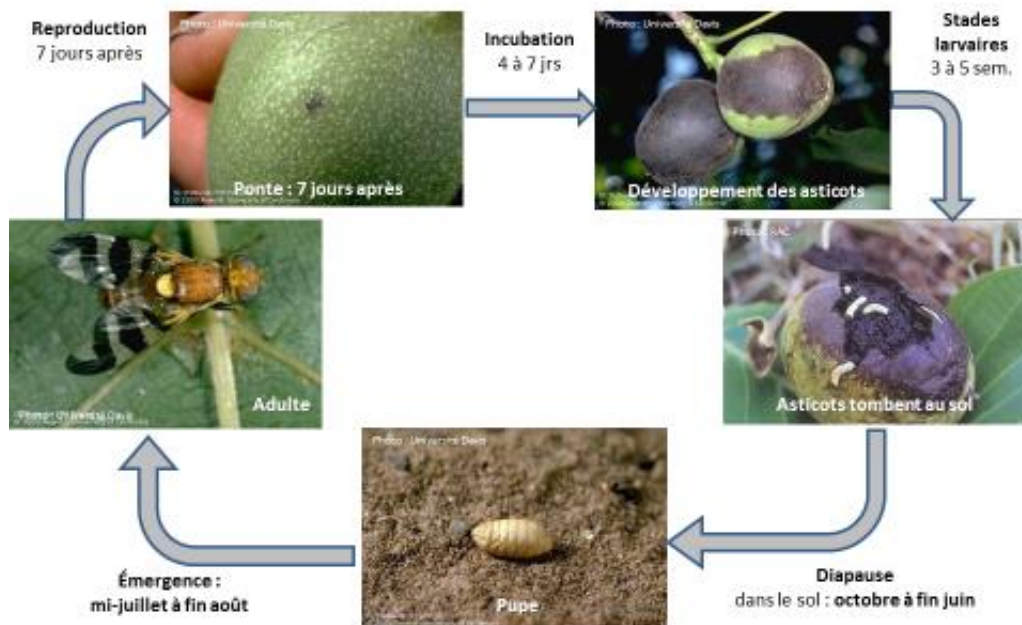
- **Mouche du brou (*Rhagoletis completa*)**

Symptômes

Les dégâts sont dus au développement des larves dans la partie charnue du fruit (le brou de la noix), la rendant molle, humide et noire. Les premiers signes d'infestation sont de petites taches noires sur le brou créées par la cicatrice de ponte ; ceux-ci peuvent être confondus avec ceux de la bactériose. Pourtant en regardant de plus près, le brou est noirci mais pas visqueux.

Extérieurement, la peau du brou peut rester intacte mais la partie charnue pourrit et teinte la coquille de la noix, la rendant ainsi incommercialisable. Les attaques précoces conduisent à une chute des fruits et/ou à la production de cerneaux noircis et flétris. Si la contamination est plus tardive, la dégradation du brou colore la coquille entraînant ainsi un déclassement des noix.

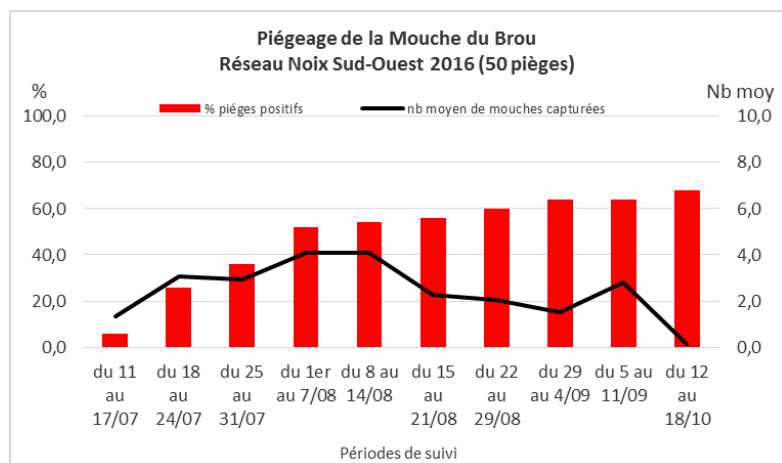
Les larves arrivées à maturité se laissent tomber au sol pour se transformer en pupes. Une partie des pupes peut passer une ou deux saisons en diapause.



Observations du réseau

On note une forte progression de la zone contaminée, donc une augmentation du nombre de parcelles contaminées majoritairement avec des **dégâts de niveaux faibles**, y compris sur les communes au sein desquelles aucune mouche du brou n'a été piégée. Des cas particuliers avec des forts dégâts, jusqu'à 80 %, sont également observés sur des arbres isolés.

A ce jour, le réseau de piégeage Sud-Ouest nous montre que le nombre de mouches du brou capturées est à un niveau très faible voir nul dans la majorité des pièges, marquant ainsi la **fin du vol** (Cf. graphique ci-dessous).



Larves de la mouche du brou et dégâts sur brou

Photo : FREDON Limousin

Depuis notre dernier bulletin (Cf. BSV Noix Grand Sud Ouest n°12), une « nouvelle » commune au sein de notre réseau de piégeage a été signalée contaminée dans le Lot : **Payrac**

Ce réseau est également complété par des informations ponctuelles, dès lors qu'une nouvelle commune est contaminée. Depuis le 8 septembre, les « nouvelles » communes concernées sont :

- En Charente (16) : **Laprade, Lussac, Nonac, Poullignac**
- En Charente-Maritime (17) : **Jonzac**
- En Dordogne (24) : **Bouzig, Eymet, Paulin, Plazac**
- En Lot-Et-Garonne (47) : **Pardaillan**
- Dans le Lot (46) : **Castelnaud-Montratier**

A ce jour 19 communes du réseau resteraient indemnes de mouche du brou :

CORREZE	DORDOGNE	LOT
Liourdres - Sadroc	Antonne-et-Trigonant, Dussac, Badefols d'Ans, Eyzerac, Lanouaille, Leguillac-de-l'Auche, Limeyrat, Nailhac, Pazayac, Sarrazac, Saint-Sulpice-d'Excideuil-Valeuil	Carennac, Floirac, Montvalent, Saint-Denis-les-Martel, Saint-Michel-de-Bannières

Toutes ces données hors-réseau, complétées des données issues du réseau de piégeage, nous permettent d'établir une carte (cf. page suivante) de l'ensemble des communes contaminées depuis 2009.

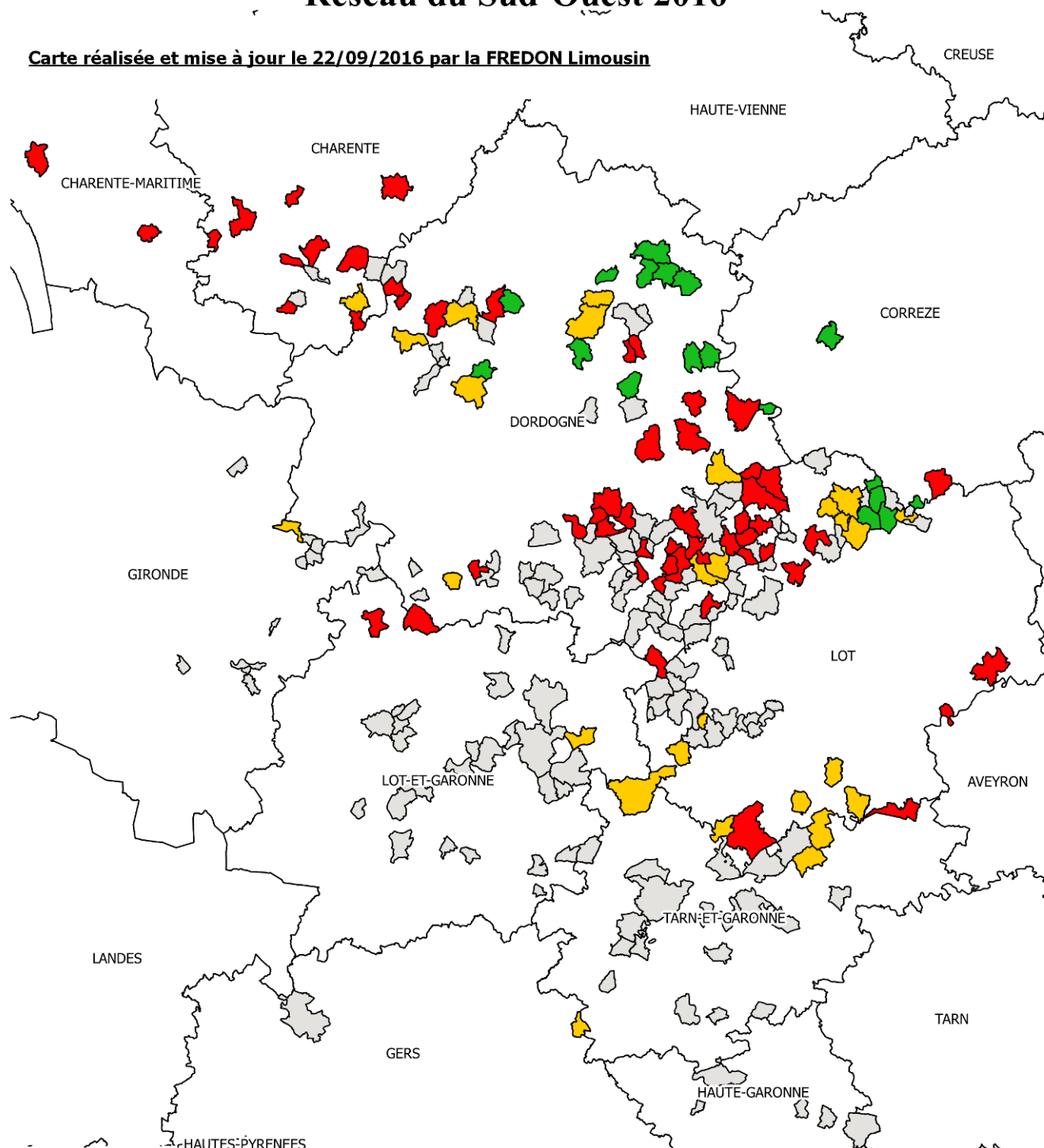
Evaluation du risque – mouche du brou

Fin de la période de risque.

La période actuelle est un moment opportun pour marquer les arbres et/ou zones contaminées par la mouche du brou afin de bien positionner le ou les pièges en 2017.

Piégeages mouche du brou Réseau du Sud-Ouest 2016

Carte réalisée et mise à jour le 22/09/2016 par la FREDON Limousin



Légende - Réseau

- nouvelles communes positives
- communes contaminées en 2015 et positives en 2016
- communes non contaminées à ce jour

Légende - Hors Réseau

- historique des communes contaminées entre 2009 et 2015

- **Carpocapse (*Cydia pomonella*)**

Observations du réseau

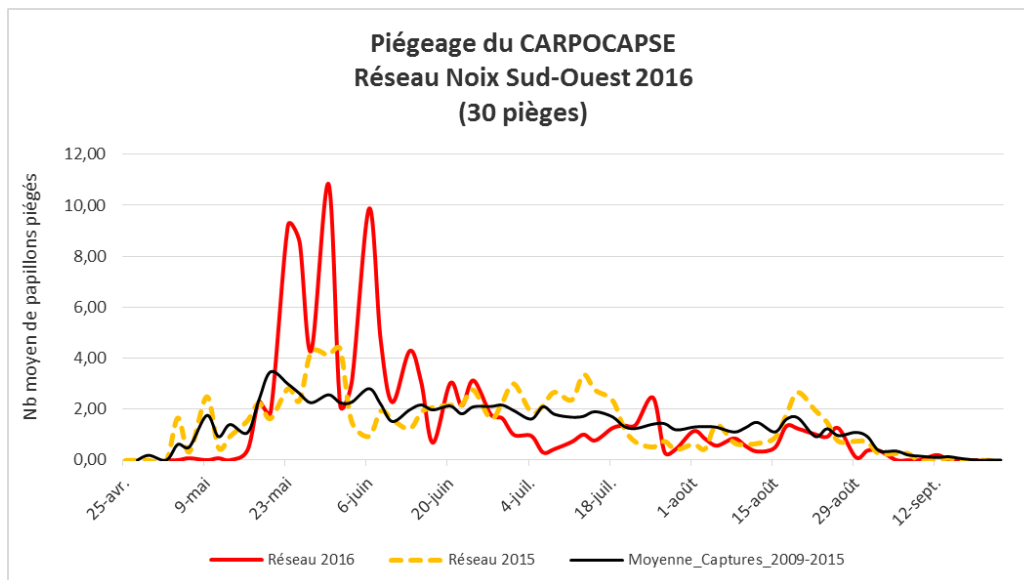
En vergers, on constate des dégâts sur de nombreuses parcelles, parfois avec des niveaux importants.



Dégât du carpocapse

Photo : FREDON Limousin

D'après les relevés de piégeages, plus aucune capture n'est enregistrée depuis début septembre marquant ainsi la fin du cycle du carpocapse. Le 2nd vol a été de faible intensité mais a duré plus longtemps que les prévisions du modèle (fin des émergences entre le 18 et 23 août).



Evaluation du risque – carpocapse

Fin des périodes de risque en tous secteurs.

Si vous avez installé des bandes pièges dans vos parcelles en cours de saison, leur retrait peut être envisagé et ainsi que le dénombrement des larves de carpocapse présentes. La présence de plus d'une larve en moyenne par bande est l'indice d'une population potentiellement importante pour l'année suivante.

Des observations sur 1000 fruits sont réalisables jusqu'à la récolte sur vos parcelles avec une attention particulière portée sur les bordures et au point de contact entre fruits, car les piqûres y sont plus fréquentes. A la récolte, le seuil de 5 % de fruits piqués est également considéré comme l'indice d'une population potentiellement importante pour l'année suivante. Ces observations sur fruits sont indispensables pour sécuriser l'itinéraire technique et ainsi minimiser la présence de dégâts à la récolte 2017.

- **Anthracnoses (*Gnomonia leptospyla* et *Colletotrichum*)**

Éléments de biologie

- **Les symptômes de l'anthracnose *Gnomonia leptospyla*** visibles sur feuilles sont des taches de couleur marron foncé à noir, de forme plutôt anguleuse, et dont le centre devient souvent gris clair. Lorsqu'elles sont nombreuses, celles-ci peuvent confluer, et ainsi couvrir une partie importante de la feuille, pour aboutir à un dessèchement. Les parcelles fortement affectées par ce champignon connaissent alors des chutes précoces du feuillage, ce qui entrave sérieusement le calibre et le « remplissage » des noix, mais aussi, pour l'arbre, la constitution des réserves servant au démarrage de la végétation au printemps suivant.
- **Les symptômes de *Colletotrichum*** sont remarquables sur les fruits. A cette période, on observe des noix tachées, déformées et avec des sporulations orangées. Dans le cadre d'une étude menée par les stations expérimentales de la noix sur les maladies fongiques, et notamment le *Colletotrichum*, signaler à votre technicien(ne) les parcelles où vous constatez des chutes tardives qui pourraient être imputées à cette maladie.



Symptôme de *Colletotrichum* sur noix

Photo : Station expérimentale de la Noix de Creysse

Mesures prophylactiques

La période actuelle peut être mise à profit pour repérer les parcelles les plus atteintes. Celles-ci devront faire l'objet de soins particuliers tels que le broyage des feuilles et des fruits, dès la fin de la récolte et à la chute totale des feuilles, en fin d'automne - début d'hiver. Ceci permettra de réduire significativement l'inoculum pour la campagne 2017.

BILAN PHYTOSANITAIRE A LA RECOLTE

Lors de la récolte, la réalisation d'un point sur l'état sanitaire des vergers permet d'acquérir des éléments techniques pour gérer les parcelles l'année suivante.

Sur 10 arbres, contrôler 100 fruits par arbre pris au hasard : noter la présence éventuelle des parasites (carpocapse, mouche du brou, cochenilles, acariens rouges, pucerons, bactériose, anthracnose, ...) et estimer le pourcentage d'attaque dû à chacun.

Prochain bulletin : Bilan en décembre

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Grand Sud-Ouest Noix sont les suivantes : la FREDON Limousin, les Chambres d'Agriculture de la Corrèze, de la Dordogne et du Lot, la station expérimentale de Creysse, les coopératives PERLIM Noix / COOPCERNO / PROMONOIX / LA PERIGOURDINE / UNICOQUE / CAPEL / VAL CAUSSE / ECOLIM.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".